

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Mettre en oeuvre la stratégie pluriannuelle des ressources humaines

2 JOURS, 14 HEURES

RESSOURCES HUMAINES

CODE : GRH34

Objectifs de la formation

- Identifier les enjeux et risques de l'élaboration des lignes directrices de gestion
- Appréhender la réglementation en matière de stratégie pluriannuelle des ressources humaines
- Déterminer le cadre réglementaire et les enjeux des avancements de carrière
- Connaître les règles de procédure, de publicité et de communication des lignes directrices de gestion

Animée par

- **Glay Florian**
Directeur des Ressources humaines de la collectivité de Pontault-Combault,

Public concernés

- DGA ressources ; Directeur des ressources humaines ; Conseiller en organisation ; Responsable des ressources humaines, Chargé de ressources humaines

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Tarifs

- Communes < 20 000 habitants (ou élus) : Tarif Présentiel : 1 300,00 €HT
- Communes > 20 000 habitants (ou autres établissements) : Tarif Présentiel : 1 600,00 €HT

Maîtriser le cadre réglementaire des lignes directrices de gestion

- Mesurer les apports de la Loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019
- Comprendre les apports du Décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires

Construire sa stratégie RH

- Du schéma directeur des ressources humaines aux lignes directrices de gestion
- Connaître les enjeux d'une stratégie RH pluriannuelle

- Appréhender la construction d'une stratégie RH
 - Construire un tableau de bord stratégique
-

Mettre en œuvre les lignes directrices de gestion

- Piloter la mise en application des lignes directrices de gestion
 - Elaborer une stratégie de mise en application
 - Déterminer un calendrier pluriannuel
-

Déterminer sa politique d'avancement de carrière

- Identifier les éléments à prendre en compte dans les critères relatifs à l'avancement et la promotion
 - Mesurer les risques juridiques de certains critères : critères illégaux et discrimination
 - Cerner les conséquences des critères et de leur pondération sur la politique RH
 - Analyser les besoins pour définir une stratégie d'avancement
 - Déterminer des critères d'avancement
-

Obligation en matière de communication

- Connaître les obligations réglementaires
 - Créer une stratégie de communication
 - Déterminer les canaux de communication
-

Passer du bilan social au rapport social unique

- Appréhender le nouvel outil au service de la conduite d'une stratégie RH
 - Mettre en place une méthode de travail
-

Bilan et évaluation des acquis

Dates

Paris

26-27/10/2023

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

De nombreux exercices pratiques tout au long de la formation

Les participants repartent avec une première ossature de leur dossier.